

Assistant territorial (principal) de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Concours externe –
concours interne –
3^e concours –
examen professionnel

Cécile LENTIER

Ouvrage dirigé par Laurence BRUNEL



Ressources numériques

Retrouvez un fil d'actualité mensuel sur notre librairie en ligne !

<https://librairie.studyrama.com/store/page/369/assistant-territorial-principal-de-conservation-du-patrimoine-et-des-bibliotheques-tout-en-un>

Mot de passe

Le code d'accès est **g**





Sommaire

AVANT-PROPOS.....	9
-------------------	---

PARTIE I

Présentation de la fonction publique, des métiers et des concours.....	11
---	-----------

1 La fonction publique	13
1. Qu'est-ce que la fonction publique ?.....	13
2. La fonction publique d'État.....	14
3. La fonction publique hospitalière	15
4. La fonction publique territoriale	15
5. Les droits et devoirs du fonctionnaire	20
Les droits	21
Les devoirs	23
2 Les métiers	25
1. Spécialité Musée	25
2. Spécialité Bibliothèque	27
3. Spécialité Archives	30
4. Spécialité Documentation	33

3	Les concours et les examens professionnels.....	36
1.	Les différentes voies de concours.....	36
2.	Les conditions d'inscription aux concours.....	36
	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques.....	36
	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^e classe.....	38
3.	Les épreuves.....	40
	Concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques.....	40
	Concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^e classe.....	41
	Les épreuves facultatives.....	41
	Tableau récapitulatif des épreuves par grade et par voie de concours.....	42
4.	Les examens professionnels.....	43
	Les examens professionnels d'assistant de conservation principal de 2 ^e classe.....	43
	L'examen professionnel d'assistant de conservation principal de 1 ^{re} classe.....	45
5.	La liste d'aptitude.....	45
6.	Le recrutement.....	46
7.	La rémunération.....	47

PARTIE II

Les épreuves d'admissibilité : la note de synthèse.....49

1	Présentation de l'épreuve et conseils.....	51
1.	Cadrage de l'épreuve.....	51
2.	Les attendus de l'épreuve.....	52
	Qu'est-ce qu'une note de synthèse ?.....	52
	Comment se présente une note de synthèse ?.....	53
	Comment procéder ?.....	55
3.	Méthodologie.....	55
	L'analyse du sujet.....	56
	La grille de lecture.....	57

L'analyse du dossier.....	57
La rédaction.....	59
La relecture.....	61
2 Sujets d'annales corrigés	62
1. Concours externe, interne et 3^e concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, session 2025 – Spécialité Musée.....	62
Sujet.....	62
Indications de correction.....	92
2. Concours externe, interne et 3^e concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe, session 2025 – Spécialité Bibliothèque.....	95
Sujet.....	95
Indications de correction.....	123
3. Concours externe, interne et 3^e concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe, session 2023 – Spécialité Bibliothèque.....	127
Sujet.....	127
Indications de correction.....	152
4. Concours externe, interne et 3^e concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe, session 2023 – Spécialité Documentation	155
Sujet.....	155
Indications de correction.....	187

PARTIE III

Les épreuves d'admissibilité : le questionnaire 189

1 Présentation de l'épreuve et conseils.....	191
1. Cadrage de l'épreuve	191
2. Méthodologie	192

3. Thèmes à réviser par spécialité	194
Spécialité Musée	195
Spécialité Bibliothèque.....	196
Spécialité Archives	197
Spécialité Documentation.....	198
Connaître l'actualité.....	200
2 Sujets d'entraînement.....	202
1. Concours externe d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	202
Session 2025	202
Session 2023	203
Session 2021.....	204
Session 2019	206
2. Concours interne et 3^e concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe.....	207
Session 2025	207
Session 2023	209
Session 2021.....	210
Session 2019	211
3. Examen professionnel de promotion interne d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe ...	213
Session 2022	213
3 Sujets d'annales corrigés	215
1. Concours externe d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, session 2025 – Spécialité Archives.....	215
2. Concours interne et 3^e concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe, session 2025 – Spécialité Bibliothèque.....	220
3. Concours externe d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, session 2023 – Spécialité Bibliothèque	225

4.	Concours interne et 3 ^e concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^e classe, session 2023 – Spécialité Bibliothèque.....	229
5.	Examen professionnel de promotion interne d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^e classe, session 2022 – Spécialité Documentation	235

PARTIE IV

Les épreuves d'admission 241

1 L'entretien avec le jury 243

1. Cadrage de l'épreuve 243

2. Méthodologie 245

3. L'exposé « chronologique » 245

4. L'exposé « thématique » 245

5. Déroulé de l'exposé 246

6. Les questions 247

Les missions dévolues aux assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques 247

La connaissance de l'environnement professionnel..... 248

Les aptitudes à l'encadrement 248

7. Conseils 249

2 Les épreuves facultatives 250

1. L'épreuve orale d'informatique 250

Cadrage de l'épreuve..... 250

Méthodologie..... 250

2. L'épreuve écrite de langue 252

Cadrage de l'épreuve..... 252

Méthodologie..... 252

Ressources utiles253

1. Spécialité Musée253

2. Spécialité Bibliothèque253

 Les bibliothèques en général..... 253

 Les bibliothèques, leur environnement..... 254

3. Spécialité Archives254

4. Spécialité Documentation.....255

5. Pour les quatre spécialités255



Avant-propos

Devenir assistant territorial (principal) de conservation du patrimoine et des bibliothèques, c'est d'une part intégrer la fonction publique territoriale, et d'autre part devenir un acteur important dans la conception et la mise en œuvre de politiques culturelles et éducatives à destination de tous les publics.

En passant ce concours, de nombreux métiers s'offrent à vous, mais également de nombreuses missions passionnantes : que vous vous destiniez à travailler en musée, en bibliothèque, aux archives ou dans un centre de documentation, vous découvrirez des professions techniques, exigeantes, mais tout à fait stimulantes !

Ce livre de préparation s'adresse aux candidats :

- aux concours externe, interne et 3^e concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;
- aux concours externe, interne et 3^e concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe ;
- à l'examen professionnel de promotion interne d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe ;
- à l'examen professionnel d'avancement de grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe ;
- à l'examen professionnel d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{re} classe.

Il a été conçu pour vous accompagner tout au long des concours et examens professionnels (épreuves écrites et orales), et poursuit les objectifs suivants :

- préciser les différents cadres d'emplois liés à ce grade de la filière culturelle ;
- donner des connaissances sur le contexte dans lequel s'exerceront vos missions : la fonction publique territoriale ;
- apporter des outils méthodologiques qui vous permettront de mieux appréhender les épreuves ;
- mettre à votre disposition des sujets des années précédentes afin de vous entraîner.

Le succès n'est jamais garanti ; néanmoins, en effectuant un entraînement régulier aux épreuves techniques telles que la note et le questionnaire, une veille professionnelle sur des sujets de l'actualité culturelle ainsi que des révisions approfondies sur l'environnement territorial, vous mettez toutes les chances de votre côté pour franchir les différentes étapes des concours et vous démarquer des autres candidats.

Nous espérons que ce livre vous apportera des éclairages salutaires et contribuera à votre réussite !

L'auteur

PARTIE I

Présentation de la fonction publique, des métiers et des concours

- ❶ La fonction publique 13
- ❷ Les métiers.....25
- ❸ Les concours et les examens professionnels.....36

1 La fonction publique

Maîtriser son environnement professionnel est primordial et cela commence par une bonne compréhension du contexte administratif dans lequel votre futur métier s'inscrit.

Tout d'abord, il faut faire attention à ne pas confondre le service public et la fonction publique.

Le service public est une notion de droit administratif qui désigne les missions remplies par l'autorité publique ou sous sa responsabilité, dans l'intérêt général.

Ces missions sont extrêmement variées ; elles sont obligatoires (traitement des ordures ménagères, distribution de l'eau, etc.) ou facultatives (restauration scolaire, équipements culturels, etc.).

Le service public est soumis au respect de trois principes fondamentaux :

- la continuité du service public, son adaptabilité en fonction des besoins du public et de l'évolution technologique ;
- l'égalité des usagers placés dans une situation identique et son corollaire ;
- la neutralité des agents publics.

La fonction publique désigne l'ensemble des agents travaillant dans une administration publique.

L'intérêt général désigne un besoin collectif qui concerne une grande partie de la population. C'est une notion qui évolue, et qui peut varier selon le contexte géographique, démographique, etc.

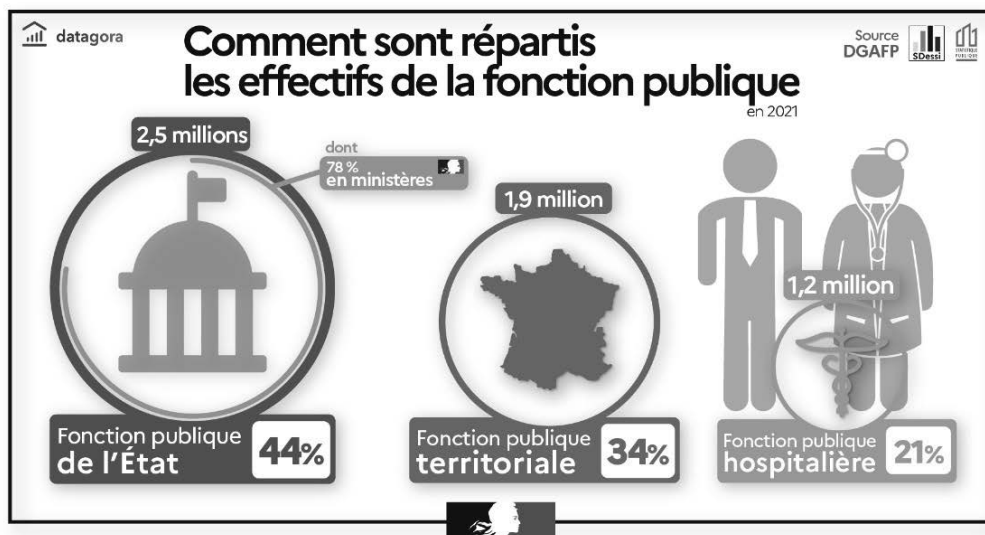
1. Qu'est-ce que la fonction publique ?

La fonction publique française est un terme généraliste qui recouvre en réalité trois administrations publiques distinctes correspondant à des spécificités :

- la fonction publique d'État : les administrations de l'État ;
- la fonction publique hospitalière : les établissements publics hospitaliers ;
- la fonction publique territoriale : les collectivités territoriales et les établissements publics locaux.

Selon le rapport « Chiffres clés 2023 » du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, en 2021, ces trois versants employaient 5,67 millions d'agents, soit 1 Français sur 5.

La fonction publique d'État emploie 2,52 millions d'agents, la fonction publique territoriale, 1,94 million et la fonction publique hospitalière, 1,21 million.



Source : site du ministère de la Fonction publique.

2. La fonction publique d'État

La fonction publique d'État regroupe les emplois des administrations centrales (ministères) et des services déconcentrés de l'État.

Les administrations centrales désignent l'ensemble des services d'un ministère. Les agents employés dans ces services restent en place même en cas de changement de gouvernance politique.

Les services déconcentrés de l'État sont des administrations implantées localement qui appliquent les directives et les politiques des ministères (exemple : la DRAC, Direction régionale des affaires culturelles).

Les agents de la fonction publique d'État sont donc employés dans les administrations centrales et les services déconcentrés, mais ils peuvent également relever d'établissements publics administratifs (EPA) tels que la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou certains musées nationaux, ou encore d'établissements publics d'enseignement (collèges, lycées, universités).

3. La fonction publique hospitalière

À l'exception du personnel médical, la fonction publique hospitalière regroupe l'ensemble des emplois des établissements suivants :

- les établissements d'hospitalisation publics ;
- les maisons de retraite publiques ;
- les établissements publics ou à caractère public relevant des services départementaux de l'aide sociale à l'enfance ;
- les établissements publics pour mineurs ou adultes handicapés ou inadaptés ;
- les centres d'hébergement et de réadaptation sociale publics ou à caractère public.

4. La fonction publique territoriale

La troisième fonction publique est la fonction publique territoriale, qui nous intéresse plus particulièrement. Il s'agit de la fonction publique pour laquelle vous passez ce concours.

La fonction publique territoriale regroupe l'ensemble des emplois des collectivités territoriales, des structures intercommunales, des établissements publics et des offices publics de HLM (habitation à loyer modéré).

Elle trouve son origine dans les lois de décentralisation, et notamment la loi du 2 mars 1982¹ relative aux droits et libertés des communes, départements et régions.

Elle se distingue donc du statut des fonctionnaires d'État, car elle répond aux principes constitutionnels consacrant la libre administration des collectivités territoriales (communes, départements, régions).

La fonction publique territoriale regroupe une diversité d'employeurs dont :

- les 18 régions ;
- les 101 départements ;
- les 34 875 communes ;
- les 20 000 établissements publics locaux.

La fonction publique territoriale est composée de différentes filières :

- administrative : elle regroupe les emplois que l'on retrouve dans les services nécessaires au bon fonctionnement des collectivités tels que le secrétariat, la comptabilité, la gestion des ressources humaines, l'état civil, etc. ;
- animation : il s'agit des emplois liés au développement des loisirs dans les secteurs périscolaires et les emplois liés à la mise en œuvre de politiques de développement urbain et rural ;

1. www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000880039

Présentation de la fonction publique, des métiers et des concours

- culturelle : on retrouve dans cette filière l'ensemble des emplois liés à la conservation, l'enrichissement et la mise en valeur du patrimoine, ainsi que les emplois liés à l'enseignement des différentes disciplines artistiques ;
- médico-sociale : elle regroupe les emplois liés à l'action éducative et sociale, à l'action sanitaire, l'assistance médicale ou paramédicale, à la petite enfance (crèche, PMI, etc.) ;
- sécurité : cette filière très spécifique regroupe les emplois de police municipale et de sapeurs-pompiers professionnels ;
- sportive : il s'agit ici de désigner l'ensemble des activités physiques et sportives au sein des collectivités (piscine, patinoire, etc.) ;
- technique : cette filière regroupe les emplois touchant aux domaines de l'aménagement urbain, de la voirie, des transports et des équipements publics, mais également de la restauration, de la gestion des déchets, de l'entretien des locaux, etc.

Ces différentes filières sont elles-mêmes organisées en trois catégories de métiers :

- catégorie A : les métiers d'encadrement et d'expertise ;
- catégorie B : les métiers d'encadrement intermédiaire et de maîtrise ;
- catégorie C : les métiers d'exécution.

Dans chaque filière, au sein de ces trois catégories, se déclinent des cadres d'emplois, des grades et des échelons.

	ADMINIS- TRATIVE	TECHNIQUE	CULTURELLE	ENSEI- GNEMENT ARTISTIQUE	SPORTIVE	MÉDICO- SOCIALE	ANIMATION	POLICE MUNICIPALE	SAPEUR- POMPIER
A	Adminis- trateur	Ingénieur en chef	Conservateur du patrimoine	Directeur d'établis- sement d'ensei- gnement artistique 1 ^{re} et 2 ^e catégories	Conseiller des activités physiques et sportives	Biologiste, vétérinaire, pharmacien		Directeur de police municipale	Capitaine de sapeurs- pompiers professionnels
	Attaché	Ingénieur	Conservateur des bibliothèques	Masseur – kinésithérapeute et orthophoniste					
			Attaché de conservation du patrimoine	Professeur d'ensei- gnement artistique		Pédicure podologue, ergothé- rapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipu- lateur d'électroradiologie médicale, préparateur en pharmacie hospitalière et diététicien			
			Bibliothécaire	Infirmier en soins généraux					
				Assistant socio-éducatif		Cadre de santé paramédical			
						Psychologue			Infirmier de classe normale de sapeurs- pompiers professionnels
						Sage-femme			
						Conseiller socio- éducatif			
						Puéricultrice			
						Éducateur de jeunes enfants			

Présentation de la fonction publique, des métiers et des concours

	ADMINIS- TRATIVE	TECHNIQUE	CULTURELLE	ENSEI- GNEMENT ARTISTIQUE	SPORTIVE	MÉDICO- SOCIALE	ANIMATION	POLICE MUNICIPALE	SAPEUR- POMPIER
B	Rédacteur principal de 2 ^e classe	Technicien principal de 2 ^e classe	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^e classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^e classe	Éducateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^e classe	Moniteur éducateur et intervenant familial principal	Animateur principal de 2 ^e classe	Chef de police municipale	Lieutenant de 1 ^{er} classe de sapeurs-pompiers professionnels
	Rédacteur	Technicien	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant d'enseignement artistique	Éducateur des activités physiques et sportives	Aide-soignant	Animateur		Lieutenant de 2 ^e classe de sapeurs-pompiers professionnels
						Auxiliaire de puériculture de classe normale			

	ADMINIS- TRATIVE	TECHNIQUE	CULTURELLE	ENSEI- GNEMENT ARTISTIQUE	SPORTIVE	MÉDICO- SOCIALE	ANIMATION	POLICE MUNICIPALE	SAPEUR- POMPIER
C	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	Agent de maîtrise	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^e classe		Opérateur des activités physiques et sportives	Agent social principal de 2 ^e classe	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	Gardien brigadier de police municipale	Caporal de sapeurs- pompiers professionnels*
		Adjoint technique principal de 2 ^e classe							
	Adjoint administratif	Adjoint technique principal de 2 ^e classe des établis- sements d'ensei- gnement	Adjoint du patrimoine			Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^e classe	Adjoint d'animation	Garde champêtre principal	Sergent de sapeurs- pompiers professionnels*
		Adjoint technique des établis- sements d'ensei- gnement							
		Adjoint technique				Auxiliaire de soins principal de 2 ^e classe <i>Agent social</i>			

Recrutement sans concours
Concours et examens professionnels organisés par les centres de gestion
Concours et examens professionnels organisés par le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale)
*Concours organisés par le SDIS
Source : site du CDG (*centres de gestion*) 57²

2. www.cdg57.fr/concours-examens/presentation-des-filieres-de-la-fonction-publique-territoriale

Pour intégrer la fonction publique territoriale, la voie d'accès principale est celle des concours.

D'autres voies sont possibles telles que le recrutement direct sur un emploi de catégorie C, ou encore l'emploi au titre de contractuel (contrat public, contrat de droit privé, etc.).

Les textes législatifs importants pour la fonction publique territoriale sont :

- la loi du 13 juillet 1983, dite loi Le Pors³, ou Titre I : fixe les dispositions communes à l'ensemble des fonctionnaires. Elle précise les conditions générales d'accès aux emplois de la fonction publique, les droits et les devoirs des fonctionnaires ;
- la loi du 26 janvier 1984 : fixe les conditions et statuts particuliers des agents de la fonction publique territoriale.

5. Les droits et devoirs du fonctionnaire

Le statut de fonctionnaire confère aux agents publics des droits fondamentaux, mais les soumet également à des obligations qui sont le reflet des valeurs du service public.

Ces droits et devoirs ont été définis dans la loi du 13 juillet 1983, et réactualisés par la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et devoirs des fonctionnaires.

En tant que candidat, ces notions sont à connaître absolument afin de maîtriser les contours de l'environnement professionnel dans lequel vous vous projetez, mais aussi dans la mesure où vous serez probablement interrogé sur ces questions lors de l'entretien avec le jury si vous êtes admissible.

3. www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000504704